



## Chevalley Michel, Mesot Roland

De plus en plus de deux roues, de moins en moins d'espace

Mitunterzeichner: 0

Datum der Einreichung: 17.12.20

DSJ

### Begehren

Depuis quelques années, le nombre et le type d'engins de mobilité douce ont considérablement évolué. Surfant sur la vague verte et boosté par la pandémie de Covid-19, l'usage du vélo a connu une forte hausse, tant en milieu urbain que campagnard (+22 %, à Genève).

Si cette évolution est à saluer, elle ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes : absence de voies de mobilité douce, cohabitation difficile entre usagers, danger.

Oui, danger, aussi bien sur les voies rapides que sur les trottoirs, voire sur les passages pour piétons, danger lié au non-respect des règles élémentaires de circulation et/ou à la vitesse. Ici, ce conducteur de trottinette utilise la voie réservée aux transports publics. Là, ce vélo électrique vous frôle. Là-bas, un cycliste brûle un feu rouge...

Même s'il est moindre, le problème existe également à la campagne et même en moyenne montagne, paradis des VTT.

Certes, nous n'avons pas (encore) atteint la saturation de la Ville de Genève ou de certaines agglomérations françaises, où l'on n'hésite plus, désormais, à parler de « cycloterrorisme », de jungle urbaine, voire de chasse aux deux roues.

Cours d'éducation routière, campagnes de sensibilisation, présence sur le terrain, la Police cantonale déploie depuis longtemps une large palette de moyens, tendant à favoriser la cohabitation harmonieuse entre les 2 roues et le reste du trafic. Dans la limite, bien sûr, des effectifs et des moyens qu'elle a à disposition.

Certaines cités ont emboité le pas à la Police cantonale, par exemple la Ville de Bulle, pratiquant une politique active en faveur du vélo.

Insatisfaisante malgré les efforts déployés, la situation actuelle va encore se péjorer, ensuite de la révision des ordonnances sur les règles de la circulation routière, adoptées par le Conseil fédéral, lors de sa séance du 20 mai 2020.

Dites ordonnances stipulent, entre autres, que, dès 2021, les enfants, jusqu'à l'âge de 12 ans, auront le droit de rouler à vélo sur le trottoir en l'absence de piste ou de bande cyclable.

Si nous pouvons comprendre le souci de sécurité qui sous-tend la décision du Conseil fédéral, force est d'admettre qu'elle va entraîner un changement majeur et accentuer la problématique, d'autant qu'elle réduit probablement à néant toute tentative de contrôle, que l'autorité pourrait vouloir effectuer.

Nous en venons maintenant à nos questions.

1. Quelles sont les pistes possibles permettant à l'Autorité d'anticiper les problèmes à venir ?
  2. Concrètement, quelles actions sont prévues à cet effet ?
  3. Existe-t-il une « brigade deux roues » à la Police cantonale ?
  4. Dans l'affirmative, de combien d'EPT est dotée la « brigade deux roues » de la Police cantonale ?
  5. Est-il prévu que cette dotation, respectivement les moyens mis à disposition, soient revus à la hausse ? Si oui, dans quelles proportions et à quelle échéance ?
-